HOMMAGE AUX CONDAMNÉS À MORT DE LA RÉVOLUTION

Zabana, Saïd Touati, Moh Kebaïli... commémorés à Serkadji

Moment de grande émotion avant-hier à la prison de Serkadji. La commémoration de l'exécution par l'administration pénitentiaire coloniale française du premier Algérien condamné à mort était une occasion pour les anciens moudjahidine et moudjahidate de la Zone autonome de rendre hommage «à tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur pour que vive l'Algérie libre et indépendante».

Abder Bettache - (Alger Le Soir) - Ils étaient très nombreux à se recueillir à la mémoire d'Ahmed Zabana, premier Algérien condamné à mort et exécuté, mais également à la mémoire des chouhada Saïd Touati, Radi H'mida, Rahal Boualem, Belamine Mohand, dit Moh Kebaïli, «tombés au champ d'honneur à l'aube du 20 juin 1957, entre 3h 25 mn et 3h 28 mn», sous le couperet de la guillotine de la tristement célèbre prison Barberousse.

Une commémoration qui a rappelé aux compagnons d'armes «les forts moments vécus durant la guerre de Libération nationale». Un autre hommage a été rendu à Ahmed Zabana, dit H'mida, premier Algérien condamné à mort par la justice coloniale et exécuté à quatre heures du matin, dans la nuit du 19 au 20 juin 1956.

Selon des témoignages, le martyr Zabana fut conduit de sa cellule vers la guillotine, alors qu'il répétait à voix haute : «Je suis très heureux d'être le premier Algérien à monter sur l'échafaud. Avec nous ou sans nous, l'Algérie vivra libre et indépendante.» Ensuite, il chargea son avocat de transmettre une lettre à sa mère où il écrit «Je vous écris sans savoir si cette lettre sera la dernière et cela, Dieu seul le sait. Si je subis un malheur quel qu'il soit, ne désespérez pas de la miséricorde de Dieu, car la mort pour la cause de Dieu est une vie qui n'a pas de fin et la mort pour la patrie n'est qu'un devoir. Vous avez accompli votre devoir puisque vous avez sacrifié l'être le plus cher. Ne me pleurez pas et soyez fiers de moi.» Et d'ajouter : «Recevez les salutations d'un fils et d'un frère qui vous a toujours aimés et que vous avez toujours aimé. Ce sont peut-être là les plus belles salutations que vous recevrez de ma part, à toi ma mère et à toi mon père ainsi qu'à Nora, El Houari, Halima, El Habib, Fatma, Kheira, Salah et Dinya et à toi mon cher frère Abdelkader ainsi qu'à tous ceux qui partageront votre peine.»

Connu sous le nom révolutionnaire de H'mida, Ahmed Zabana est né à El-Kasd, dans la localité de Jniène-Meskine, à 4 kilomètres de Zahana. C'est dans le quartier populaire d'El-Hamri qu'il grandira. Militant dès son jeune âge, il fut membre de l'aile militaire de l'Organisation secrète (OS). Fervent défenseur de la cause nationale, il s'orienta vers la formation de cellules de l'organisation.

Il se distingua par sa participation à l'attaque de la poste d'Oran. Son engagement armé lui a valu plusieurs arrestations et incarcérations dans de nombreuses maisons d'arrêt. En 1954, il fut désigné par Larbi Ben M'hidi responsable de zone, chargé de préparer la révolution. Ayant dirigé plusieurs opérations militaires, Zabana a été arrêté après avoir été blessé dans la bataille de Ghar Boudjelida.

Le 21 avril 1955, le martyr a été présenté devant le tribunal militaire d'Oran qui l'a condamné à mort. Il fut transféré vers la prison de Barberousse où il sera guillotiné le 19 juin 1956 à 4 heures du matin. Sa dernière lettre adressée à ses parents résume amplement la personnalité du chahid, qui a sacrifié sa vie pour l'honneur et l'indépendance du pays.

A. B.

TRAVAUX PUBLICS

Ghoul réunit les chefs d'entreprises publiques

Suite à leur passage sous la tutelle du ministère des Travaux publics, une vingtaine d'entreprises publiques, laboratoires et bureaux d'étude activant dans le secteur des travaux publics se sont réunis avec le ministre afin de faire le point sur la situation.

Nabil M. - Alger (Le Soir) - Au cours de son intervention, M. Amar Ghoul, ministre des Travaux publics, a expliqué que les entreprises sont appelées à fournir davantage d'efforts «notamment en termes de responsabilité et d'organisation dans le cadre de l'exécution des chantiers» qui leur ont été confiées. Pour cela, le ministre a exhorté les chefs d'entreprises présents à adopter une stratégie unifiée dans le cadre d'une vision stratégique à même de garantir une exploitation optimale des moyens de réalisation et de maintenance. Amar Ghoul a, par ailleurs, estimé qu'avant de demander des comptes aux entreprises, il est d'abord nécessaire de leur fournir le climat idéal pour l'exercice de leurs fonctions. Le conférencier a mis l'accent sur les mesures d'accompagnement qui ont pour effet de booster les performances des entreprises. La prise en charge des problèmes exprimés par les entreprises des travaux publics fait partie des attributions de la tutelle. L'orateur a aussi mis l'accent sur la nécessité de promouvoir la ressource humaine, dans le but d'améliorer la prestation de services. Le partenariat a également été cité comme exemple. Le premier responsable du secteur des travaux publics a insisté sur la nécessité du respect des délais de réalisation ainsi que la conformité des ouvrages avec les cahiers des charges. M. Ghoul a également déclaré que son ministère compte bien accorder des aides financières et techniques aux entreprises sérieuses pour les aider dans l'accomplissement de leurs objectifs. Il est à noter qu'en février dernier, 25 entreprises nationales de travaux publics sont passées sous la tutelle du ministère des Travaux publics, après avoir dépendu des sociétés de gestion et de participation (SGP).

N. M.

Une partie de l'autoroute Est-Ouest est prête

Interrogé au sujet du projet de l'autoroute Est-Ouest, Amar Ghoul a affirmé que le taux d'avancement a atteint la barre des 60 %. Cet état de fait permet selon le ministre l'ouverture de quelques tronçon avant la fin de l'année en cours. Le reste suivra en 2009 a-t-il expliqué.

N. M.

APC DE SIDI M'HAMED (ALGER)

Action de solidarité avec le peuple sahraoui

Dans le cadre des actions de solidarité avec le peuple sahraoui, la commune de Sidi M'hamed (Alger) a organisé une journée où il a été mis l'accent sur la bataille du peuple sahraoui pour l'indépendance du Sahara occidental. Des conférences ont été animées et des actions diplomatiques menées à l'échelle internationale. Les tergiversations du Maroc sur l'application d'une solution prônée par l'Organisation des Nations unies ont également été citées. Il s'agit, notamment, de l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui.

Les débats ont été, entre autres, animés par M. Abdessalem Omar Hussein, président de l'Association des familles des parents des prisonniers saharaouis dans les territoires marocains et M. Khallil Ahmed, conseiller chargé des droits de l'homme. Cette rencontre a également été ponctuée par l'organisation d'une exposition de photographies sur le combat et la résistance du peuple sahraoui.

N. M.

Dr BEKKAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE :

«Il y a "surpopulation" en médecins en Algérie»

L'Algérie connaît une très forte densité en médecins, selon le Dr Bekkat, président du Conseil national de l'ordre des médecins, présent à la journée thématique sur l'éthique et la déontologie médicales organisée à Tizi-Ouzou, jeudi dernier, par le Conseil ordinal des médecins de la région de Tizi-Ouzou qui regroupe les praticiens de quatre wilayas du centre (Tizi-Ouzou, Bejaïa, Boumerdès et Bouira).

Traduite en chiffres, ce que le Dr Bekkat nomme par «surpopulation» donne un médecin pour mille habitants. Mais ce segment de la profession médicale reste inégalement réparti sur l'ensemble du territoire national, puisque les plus forts contingents de médecins sont essentiellement concentrés, dans le nord, selon le Dr Bekkat, qui a mis en garde ses confrères contre certaines pratiques et manquements dommageables qui contribuent à l'érosion de l'image de la profession médicale.

Ces contraintes liées à l'environnement et à la profession elle-même contribuent à «la complexité de l'acte médical». S'il est connu que celui-ci (l'acte médical) implique des responsabilités civiles et quelquefois pénales du praticien, le Dr Bekkat regrettera «la non-maîtrise des lois» par des médecins. Un chapitre qui a fait l'objet d'une communication donnée par M. Lazizi, procureur général près la cour de Tizi-Ouzou. Le magistrat qui a parlé de l'apport du médecin expert dans le dossier pénal a mis en évidence le rôle décisif de l'expertise médicale pour la résolution d'un problème judiciaire. «Une bonne expertise participe à la promotion du droit», même si, relativise-t-il, l'avis médical a une portée indicative pour le magistrat qui doit exploiter l'avis médical dans le cadre de la loi, rappelant ce principe connu en criminologie : «Si le magistrat est le juge des lois, l'expert médical est le juge des faits.»

Le Dr Ziri, psychiatre dont l'exposé porte sur la déontologie médicale et l'expertise judiciaire, a insisté sur l'importance de la notion de responsabilité du psychiatre, rappelant que la prise de décision recommande la réunion de plusieurs facteurs. Une idée explicitée et développée dans le débat par le Dr Boudarène, psychiatre qui avoue «n'avoir jamais fait d'expertise» en raison, explique-t-il, de la difficulté et de la complexité de l'acte d'expertise.

Selon lui, le médecin expert est soumis lors de cet exercice à une forte pression d'ordre institutionnel (justice, police) d'abord et personnel et moral, ensuite. Le respect scrupuleux de la responsabilité morale de l'expert participe, au même titre que la rigueur dans l'application de la loi, au respect des droits de l'homme, a fait observer un autre intervenant dans le débat qui a porté sur de nombreux thèmes retenus au programme de cette journée.

La communication sur la relation médecins prescripteurs et Caisse de sécurité sociale a donné lieu à de vifs échanges. Des médecins ont, notamment, dénoncé les dérives inhérentes aux traitements de certains dossiers par les médecins-conseils exerçant à la CNAS. Des questionnements et des reproches que le conférencier a promis de transmettre à la tutelle.

Enfin, notons l'absence regrettée par de nombreux confrères de Zoubir Souissi, ex-directeur du *Soir d'Algérie,* qui devait faire une lecture comparative sur la notion d'éthique dans les professions journalistique et médicale.

S. A. M.